RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Collège et lycée Claude-Bernard de Villefranche-sur-Saône

1886-1957

1 T 2001 – 2056

Collège et lycée Claude-Bernard de Villefranche-sur-Saône

Céline Gereys

1999

ARCHIVES

INTRODUCTION

Le présent volume regroupe les archives du collège-lycée Claude-Bernard de Villefranche-sur-Saône, établissement d'enseignement secondaire général, de 1892 à 1984, celles des établissements d'enseignement technique de la Martinière à Lyon, de 1834 à 1962 et celles de Joseph Dupin, inspecteur général de l'enseignement technique, de 1924 à 1942. Les archives de la Martinière se composent de deux fonds : celui de l'établissement des garçons[1] et celui de l'établissement des filles. Le fonds de l'inspecteur Dupin était conservé avec les archives de la Martinière.

En application de la circulaire AD 65-29 du 16 décembre 1965 clôturant le classement des archives modernes dans les séries à la date du 10 juillet 1940 et de la circulaire AD 79-6 du 31 décembre 1979 instaurant le classement continu des documents postérieurs au 10 juillet 1940 dans la série unique W, nous avons séparé en deux les fonds de ces établissements d'enseignement entre les séries T et W.

Le fonds le plus important en volume est celui du collège-lycée Claude-Bernard puisque qu'il couvre au total environ 12 mètres linéaires dont 9,6 mètres linéaires pour les documents classés en 3546 W et 2,4 mètres linéaires en 1 T. Les fonds des établissements de la Martinière sont plus modestes puisqu'ils représentent au total 9 mètres linéaires dont 3,6 mètres linéaires pour les documents classés en 523 W et 5,4 mètres linéaires pour ceux conservés en 1 T (fonds Dupin inclus).

Notons que, pour la Martinière, la plus grosse partie des archives de l'établissement des garçons est dans la sous-série 1 T tandis que la plus grosse partie des archives de l'établissement des filles se trouve dans le versement 523 W.

Le fonds le plus riche est celui du collège-lycée Claude-Bernard. Les fonds des établissements de la Martinière sont plus lacunaires, notamment en ce qui concerne la vie scolaire.

Historique des établissements scolaires du XIXème siècle aux années 1970

Actuellement, l'enseignement secondaire est dispensé dans plusieurs établissements différents, répartis entre l'enseignement général et l'enseignement technique. Les collèges prennent en charge le premier cycle regroupant les classes allant de la 6ème à la 3ème, et les lycées le second cycle, de la 2nde à la Terminale, préparant en trois ans aux baccalauréats généraux ou aux baccalauréats de techniciens.

Cette superposition de trois degrés horizontaux d'enseignement, en prenant en compte le cycle primaire, n'existe que depuis vingt-cinq ans. Ce bel ordonnancement a mis beaucoup de temps à se mettre en place car jusqu'au début de la Cinquième République, lycées et collèges évoluent dans des sphères distinctes, disposant chacun non seulement de classes d'enseignement secondaire de la 6ème à la Terminale mais aussi de classes élémentaires de la 11ème à la 7ème.

[1] Ce fonds est le plus ancien puisque la pièce la plus ancienne date de 1834 et la plus récente de 1948. Pour l'établissement des filles, le document le plus ancien date de 1917 et le plus récent de 1962.

Il convient donc tout d'abord de tracer les grandes lignes de l'évolution de ces établissements aux XIXème et XXème siècles.

L'origine du mot « lycée » vient du nom donné à l'école philosophique d'Aristote et des péripatéticiens qui enseignaient dans le bois sacré dédié à Apollon Lykeios, lieu de promenade des Athéniens. Napoléon reprend ce nom dans la loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) qui institue les lycées, aux cours successifs et gradués, pour remplacer les écoles centrales de la Révolution. Ces lycées sont donc des établissements d'Etat, dirigés par une solide administration : un proviseur, un censeur et un « procureur gérant ». Les autres établissements secondaires sont communaux ou privés et portent le nom de « collèges ».

Le collège désigne au Moyen-Age un hébergement pour les étudiants et les professeurs, situé près des facultés. Il devient par la suite autonome avec ses propres enseignants. Le collège est alors un établissement de type universitaire. L'institution des collèges jésuites à l'époque moderne les transforme en « écoles secondaires », au cursus élaboré et fixe.

Au XIXème siècle, collèges et lycées sont donc des établissements séparés qui dispensent à peu près le même enseignement, des cours primaires aux classes terminales. Cependant, les lycées, établissements d'Etat, sont peu nombreux : 37 en 1812 et 83 en 1865. Ils sont essentiellement implantés dans les grandes préfectures et aux points stratégiques du système administratif. L'intérêt pour Napoléon est d'y former des cadres administratifs et militaires. Les professeurs y sont plus nombreux que dans les collèges, mieux payés, mieux formés et plus spécialisés. Les collèges, quant à eux, sont installés en plus grand nombre dans des villes de moindre importance. Au XIXème siècle, on appelle « collège » un établissement privé ou communal.

L'enseignement dispensé dans ces établissements est payant et uniquement réservé aux garçons. Ce n'est qu'en 1880, avec la loi du 21 décembre de Camille Sée, qu'est institué l'enseignement secondaire féminin. Des collèges et lycées réservés aux filles se mettent en place, la mixité n'est pas encore permise. Elle apparaît dans les faits, dans les collèges et lycées, à la fin des années 1960 et au début des années 1970, pour être officialisée dans les décrets d'application de la loi Haby du 28 décembre 1976. Pour ce qui est de la gratuité des cours, elle n'apparaît définitivement que très tard, en 1933, sauf pour les classes élémentaires du secondaire qui continuent d'être payantes.

Ces classes élémentaires des collèges et lycées prospèrent durant toute la Troisième République. Leur programme est sensiblement différent de celui des écoles primaires. Comme nous l'avons vu, ces classes restent payantes, même en 1881, lorsque la loi du 16 juin de Jules Ferry institue la gratuité des écoles primaires. Les classes élémentaires secondaires restent donc réservées aux familles aisées, souvent désireuses de ne pas mêler leurs enfants à ceux du « peuple ». L'ordonnance du 3 mars 1945 édicte leur suppression, mais elle n'est effective que dans les années 1960.

Autre républicain cherchant à promouvoir l'enseignement, Jules Grevy crée un primaire supérieur, composé d'écoles primaires supérieures (EPS) et de cours complémentaires destinés aux bons élèves du primaire. Cet enseignement est bien sûr gratuit et permet de donner ses chances à l'élite scolaire des enfants du « peuple » qui peut ainsi prétendre à des emplois de cadres subalternes ou d'employés dans l'industrie et le commerce. L'école est donc structurée schématiquement en deux ordres verticaux : l'ordre du primaire, avec ses classes supérieures, gratuit et destiné au peuple, et l'ordre du secondaire, avec ses classes élémentaires, payant et réservé à l'élite sociale.

Voyons maintenant un peu plus en détail l'évolution du secondaire, des classes supérieures du primaire et de l'enseignement technique, de la fin du XIXème siècle jusqu'au milieu des années 1970.

Le secondaire

L'enseignement en son sein est diversifié : les sections classiques côtoient les sections modernes.

L'enseignement classique est originellement le premier à entrer sur la scène de l'école. Il repose sur l'apprentissage des humanités, de la rhétorique et surtout du latin. On le conçoit comme indispensable à la formation de l'esprit, pour s'exercer à réfléchir et à juger. Il est survalorisé et scelle l'appartenance à l'élite. L'enseignement moderne trouve, quant à lui, ses origines dans l'enseignement spécial institué en 1865 par Victor Duruy. Auparavant, des cours spéciaux avaient déjà été créés dans les collèges et lycées, pour les enfants destinés à l'agriculture, le commerce et l'industrie. On y enseignait les sciences, les langues vivantes, la comptabilité, le droit commercial et l'économie agricole. Mais cette réforme de l'enseignement arriva trop tôt et connut peu de succès : les classes spéciales étaient dites ironiquement « classes d'épiciers » ou « classes de pas-latin ». Reprenant les mêmes débouchés, le succès de l'enseignement spécial est rapide car il répond parfaitement aux voeux des parents socialement favorisés. Cependant, son caractère pratique et le fait qu'il ne dispose pas de ses propres bâtiments et partage les locaux des lycées et collèges classiques l'empêche de rivaliser en prestige avec l'enseignement classique. De plus, les quatre années de cours sont concentriques : le même programme est repris à chaque fois, en l'approfondissant. Beaucoup d'élèves ne suivent donc pas la totalité du cursus et « s'évadent » en cours de scolarité.

Une première réforme intervient en 1881 et 1882 : les études sont portées de 4 à 5 années, avec un cycle moyen de trois ans et un cycle supérieur de deux ans. Les programmes deviennent progressifs, tout comme pour l'enseignement classique, afin de limiter les évasions. On crée également un baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial permettant d'accéder aux facultés de médecine et sciences. René Goblet[2] veut faire de l'enseignement spécial une filière aussi distinguée que la section classique. L'arrêté du 10 août 1886 allonge d'une année la durée des études qui sont devenues continues et progressives, et, en juin 1891, les classes de l'enseignement spécial reçoivent les mêmes dénominations que les classes classiques (de la 6ème à la Terminale). Le baccalauréat reçoit le nom de « moderne ». Ainsi, en voulant valoriser cet enseignement original par rapport à l'enseignement classique, les réformateurs n'ont fait que l'aligner sur celui-ci.

Le décret du 31 mai 1902 couronne cette évolution : c'est la fin de l'enseignement spécial. La scolarité moderne devient aussi longue que son homologue classique et le baccalauréat moderne donne les mêmes droits que les baccalauréats classiques. Le premier cycle de la filière classique, de la 6ème à la 3ème, comporte l'apprentissage obligatoire du latin et l'introduction facultative du grec en 4ème ou en 3ème. Le second cycle se poursuit avec trois sections différentes mais toujours basées autour du latin : la section A (latin-grec), B (latin-langues) et C (latin-sciences). Pour ce qui est des premiers et seconds cycles modernes, ils ne comprennent pas de latin, et après la 3ème, la section adéquate est la section D (langues-sciences).

De 1902 à 1941, la querelle entre classiques et modernes est vive : le statut de la section moderne est toujours implicitement inférieur à celui de la section classique. On essaie d'y remédier par une réforme en 1925 : au lieu des quatre sections du second cycle, il n'en

[2] René Goblet (1828-1905) : ministre de l'Instruction publique de 1885 à 1886.

reste plus que trois : A (latin-grec), A' (latin-sciences) et B (langues-sciences). Elles ont un programme commun en français, histoire-géographie et sciences, et conduisent aux deux baccalauréats de philosophie et de mathématiques. Mais en 1941, J. Carcopino renonce à l'égalité scientifique et revient à une situation proche de celle instaurée en 1902 : quatre sections. Deux comportent peu de sciences : A (latin-grec) et B (latin-langues) ; et les deux autres sont nettement scientifiques, la section C et la section moderne. Une nouvelle classe terminale est créée en 1942 : philo-sciences, future sciences expérimentales.

Le primaire supérieur

Comme nous l'avons vu précédemment, l'enseignement primaire est complètement séparé de l'enseignement secondaire. Les familles privilégiées qui ont de l'argent envoient leurs enfants dans les écoles privées ou dans les petites classes du secondaire. Les enfants du « peuple » se retrouvent dans les écoles primaires gratuites, et les plus doués d'entre eux peuvent poursuivre leurs études dans les EPS, dont J. Ferry et R. Goblet, en 1881, organisent et impulsent le développement. La première expérience de primaire supérieur remonte à 1833 quand Guizot, sur le modèle allemand, a institué un primaire à deux degrés successifs pour répondre au besoin naissant d'un enseignement intermédiaire. Les écoles primaires supérieures sont créées, mais trop tôt : l'enseignement primaire est lui-même fragile à cette époque où les enfants quittent vite l'école pour aller travailler. De plus, les maîtres qualifiés font défaut. Sous le Second Empire, cette lacune d'un enseignement intermédiaire à vocation plus « professionnelle » est palliée par la création de l'enseignement secondaire spécial. Tous deux ont les mêmes fonctions : apporter un enseignement général, teinté d'un peu de pratique. Tel est le contenu des programmes donnés aux EPS par l'arrêté du 14 janvier 1881. Les Républicains veillent cependant à ce que ceux-ci ne soient pas trop ambitieux, qu'ils restent primaires avant tout et n'inculquent pas la même culture générale propre au secondaire qui permet de prétendre aux emplois de hauts cadres dans l'administration et l'industrie ainsi qu'aux professions libérales. Ces derniers sont brigués par les enfants des familles aisées car ceux des couches sociales les moins favorisées ont beaucoup de difficultés à pénétrer dans la sphère du secondaire : les études sont payantes, il leur faut attendre plusieurs années avant d'atteindre le baccalauréat et le passage de l'école primaire au collège ou au lycée n'est pas aménagé.

Les EPS connaissent maintenant le succès, d'autant plus que l'enseignement spécial évolue pour se transformer en enseignement moderne : elles prennent donc cette place vacante et renforcent leur structure en 1886, quand la loi Goblet crée à côté d'elles des « cours complémentaires » d'une durée d'un an. « Tandis que l'enseignement spécial s'allonge, l'enseignement primaire supérieur en reprend la durée : trois années, précédées d'une année préparatoire ; il se donne des programmes concentriques au moment même où celui-là les abandonne et tente de limiter les évasions en cours d'études par une organisation continue et progressive ; l'un ouvre des ateliers quand l'autre les ferme »[3]. Le débouché normal de l'EPS est la vie active, dans l'agriculture, l'industrie, le commerce et les administrations. L'enseignement général court qui y est dispensé permet d'acquérir le niveau suffisant pour postuler à des emplois de cadres moyens, d'employés de bureau et de commerce, ainsi que de passer les concours administratifs des postes ou des chemins de fer. Mais de nombreux élèves abandonnent l'école en cours de route. On se retrouve dans la même situation que pour l'enseignement spécial, quelques décennies plus tôt. Il y a donc beaucoup de chances pour que l'enseignement primaire supérieur suive la même évolution.

[3] PROST (Antoine), *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968, coll. U, p. 291.

En effet, il est inexorablement attiré par le modèle prestigieux des écoles normales, vers lesquelles il dirige d'ailleurs ses meilleurs élèves. Tout comme elles, les EPS préparent bientôt au brevet supérieur. Elles sont de plus en plus vouées à préparer à d'autres études et finissent par perdre leur fonction « d'insertion » dans la vie active. Les instructions du 18 août 1920 remplacent les programmes concentriques par des programmes progressifs et les cours complémentaires gagnent une année supplémentaire. Tout comme l'enseignement spécial, l'enseignement primaire supérieur finit par devenir une sorte d'enseignement moderne.

L'Education nationale, par le biais de l'enseignement spécial et de l'enseignement primaire supérieur, a donc échoué dans la formation des producteurs. Tous deux se sont transformés, abandonnant leur fonction originelle. C'est d'autant plus regrettable à un moment où les formes d'apprentissage traditionnelles s'effondrent. Là, se place la naissance véritable de l'enseignement technique, sous la pression d'une nécessité sociale.

L'enseignement technique

La spécificité de l'enseignement technique est qu'il prétend insérer les élèves dans le monde économique. Il ne peut donc qu'être tributaire de l'évolution économique. Historiquement, les écoles d'ingénieurs apparaissent dès le début du XIXème siècle tandis que la formation des ouvriers en école n'est mise en place qu'à la fin de ce même siècle. Les écoles techniques de niveau supérieur sont donc bien en place mais elles forment essentiellement des cadres dirigeants. La société manque d'agents de maîtrise et encore plus d'ouvriers.

En ce qui concerne ces derniers, l'apprentissage est en crise, notamment à cause du machinisme et de la division du travail. Dans le textile, la métallurgie et les mines, on ne demande plus aux ouvriers d'être compétents mais surtout d'être forts physiquement pour effectuer les manoeuvres. De plus, un bon apprentissage coûte cher à la famille puisque l'apprenti est à la charge du maître pendant plusieurs années. L'apprentissage disparaît lentement et aucune tentative ne parvient à enrayer cette crise. Des écoles de fabrique sont intégrées dans certaines usines, mais elles ne concernent qu'un petit nombre de cas. On ne peut pas installer une école auprès de chaque atelier. Il est plus aisé d'associer un atelier à une école. Naissent ainsi des écoles d'apprentissage, fondées sous le Second Empire par des sociétés industrielles, des chambres de commerce ou des municipalités.

Au lendemain de la guerre de 1870, les écoles d'apprentissage semblent fonctionner correctement : l'enseignement comprend plus de travaux d'atelier que de cours. Elles forment des ouvriers assez bien spécialisés. Cependant, les dirigeants français ne peuvent que constater le retard du pays dans le domaine technique et ils ne manquent pas de faire le rapport entre la supériorité de l'Allemagne et la qualité de ses institutions d'enseignement technique. La loi du 11 décembre 1870 assimile aux écoles primaires publiques les écoles d'apprentissage fondées par les collectivités locales ainsi que les EPS comprenant une section professionnelle. Le décret d'application du 30 juillet 1881 place les premières sous la tutelle du ministère du Commerce et les secondes sous celle de l'Instruction publique. Cependant, le ministère du Commerce ne dispose pas de ressources suffisantes pour ouvrir des écoles d'apprentissage. L'Instruction publique lui refuse des dotations budgétaires. Un profond conflit idéologique sépare les deux ministères sur la nature de l'enseignement technique, l'Instruction publique désirant avant tout conférer une éducation aux futurs ouvriers aux dépens d'un apprentissage direct. Le ministère du Commerce finit par obtenir gain de cause avec la loi de finances du 26 janvier 1892 qui fait passer sous son autorité les EPS les plus professionnelles en leur donnant le nom d'EPCI (écoles pratiques du commerce et de l'industrie). « Elles se distinguent tout de suite des EPS à section professionnelle : celles-là

sont des écoles d'apprentissage, celles-ci se contentent de préparer à un apprentissage ultérieur »[4]. Mais les EPCI ne sont pas les seules à dispenser un enseignement proprement technique. On compte aussi les ENP (écoles nationales professionnelles) qui étaient à l'origine des EPS nationales modèles, à l'entière charge de l'Etat, ce qui leur a conféré dès le début un prestige que n'avaient pas les EPS ordinaires.Des écoles professionnelles sont instituées à Paris en 1880 et les trois premières ENP ouvrent à Vierzon, Armentières et Voiron en 1886 et 1887. Les ENP dispensent un enseignement plus poussé que les EPCI. Ces deux écoles forment des contremaîtres et des ouvriers qualifiés. Les simples ouvriers ne bénéficient toujours pas d'une formation professionnelle appropriée.

Pour pallier cette lacune, on ne peut penser à créer autant d'écoles d'apprentissage que nécessaire pour former la masse des ouvriers, ce qui poserait des difficultés quasiment insurmontables. De là l'idée de reprendre les cours du soir institués dès le XIXème siècle par des associations privées. La loi Astier du 25 juillet 1919 institue l'obligation des cours professionnels pour les apprentis formés dans les entreprises industrielles et commerciales. Les communes sont tenues d'établir ces cours là où ils n'existent pas. Ils se déroulent pendant la journée de travail, à raison de quatre heures par semaine. Ces cours sont sanctionnés au bout de trois ans par le CAP (certificat d'aptitude professionnelle), institué par décret en 1911. Un BP (brevet professionnel) est créé en 1926 et sanctionne deux années de perfectionnement après le CAP mais ces cours restent des compléments, qui ne peuvent pas remplacer l'apprentissage dans les ateliers. Les cours sont censés assurer la partie théorique et les patrons la partie pratique. Or, ceux-ci ne se révèlent pas très consciencieux. La question de l'apprentissage reste toujours préoccupante à la veille de la seconde guerre mondiale.

L'ouverture des hostilités donne enfin le remède à ce manque. Le décret du 21 septembre 1939 crée les CFP (centres de formation professionnelle) qui obtiennent un vif succès. C'est la première fois qu'est institué un enseignement technique public de masse. Après la guerre, ils sont légèrement modifiés et deviennent des centres d'apprentissage. La loi du 21 février 1949 leur donne leur statut officiel. Vers 1950, les différents établissements techniques sont donc strictement hiérarchisés et relèvent de la compétence de divers ministères ou du secteur privé : l'apprentissage associé aux cours professionnels forme les artisans, les centres d'apprentissage forment les ouvriers qualifiés. Le CAP sanctionne ces deux formations. Les EPCI, devenues des collèges techniques en 1941, forment en quatre ans des agents de maîtrise titulaires d'un BE (brevet d'enseignement). Et tout en haut de l'échelle, les ENP conduisent au baccalauréat technique, au brevet supérieur d'études commerciales et même au brevet de technicien, qui demande deux années supplémentaires après le baccalauréat.

Au début du XXème siècle, les caractéristiques essentielles de l'école sont en place pour un demi-siècle. La supériorité de l'enseignement classique sur l'enseignement moderne dure jusque dans les années 1970, où les mathématiques prennent le dessus sur les humanités. La séparation structurelle du primaire et du secondaire est remise en cause pendant plus de cinquante ans mais n'aboutit de façon décisive qu'au début de la Cinquième République, avec l'instauration d'une « école unique », structurée en degrés (école élémentaire, collège, lycées).

Vers une école unique

Dès la fin de la première guerre mondiale, la question centrale est l'effacement de la dualité entre le primaire et le secondaire. Beaucoup de débats sont en cours, des réformes structurelles sont esquissées mais n'aboutissent pas. Cependant, des mesures arrivent à

[4] PROST (Antoine), *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968, coll. U, p. 310.

résoudre la question des classes élémentaires du secondaire. On décide, tout d'abord, non pas de les supprimer mais de les transformer en classes primaires comme les autres. Pour ce faire, le décret du 12 septembre 1925 remplace les professeurs des classes élémentaires par des instituteurs. Puis, avec l'arrêté du 11 février 1926, les programmes des petites classes du secondaire deviennent identiques à ceux du primaire. L'amalgame semble donc réalisé. Mais il n'en est rien. Les classes élémentaires du secondaire sont toujours payantes, leurs enseignants sont soigneusement choisis et elles restent sous l'administration du proviseur. Ces classes gardent leur prestige aux yeux des parents et elles restent l'accès principal au lycée. La véritable réforme est donc la suppression. Comme nous l'avons vu plus haut, elle intervient en 1945 mais n'est effective que dans les années 1960.

Une seconde tentative de rapprochement entre le primaire et le secondaire a lieu en 1926, sous le ministère d'E. Herriot. Déjà, dans les lycées et collèges, les élèves des sections classiques et modernes étaient réunis pour certains cours. « Un décret-loi décide donc, le 1er octobre 1926, que, pour réaliser des économies, là où se trouveraient juxtaposées ou annexées à un lycée ou un collège une EPS ou une EPCI, certains cours seraient donnés en commun aux élèves des sections correspondantes »[5]. 150 établissements tentent l'expérience, en majorité des collèges communaux. Les municipalités sont très heureuses, pour des raisons budgétaires, de pouvoir réunir sous le même toit différentes sections aux effectifs restreints, dus au creux démographique engendré par la guerre. Mais, dans les années 1930, le creux est comblé et les élèves sont de retour en grand nombre. Les regroupements ne sont plus nécessaires. Cette tentative est un échec. Cependant, elle a eu pour conséquence l'instauration de la gratuité de l'école secondaire. En effet, l'injustice est flagrante quand se côtoient sur les mêmes bancs les élèves du collège qui ont payé leur scolarité et ceux des EPS qui n'ont rien déboursé. La gratuité est alors mise en place progressivement, de 1928 à 1933, pour toutes les classes secondaires, à l'exception du primaire du secondaire.

Vers 1939, trois types d'établissements, alimentés par des couches sociales distinctes, coexistent après le primaire : les lycées et les collèges (dont les EPS transformées en collèges modernes par J. Carcopino en 1941), qui donnent seuls accès aux facultés et grandes écoles, les EPS et les cours complémentaires et les diverses écoles techniques.

Le décret Berthoin du 6 janvier 1959 confère de nouvelles dénominations aux établissements : les centres d'apprentissage prennent le nom de CET (collèges d'enseignement technique) et les cours complémentaires celui de CEG (collèges d'enseignement général) ; les collèges classiques ou modernes reçoivent l'appellation de « lycées », et les collèges techniques et écoles nationales professionnelles deviennent des « lycées techniques ».

Les décrets du 3 août 1963 instituent de nouveaux établissements, les CES (collèges d'enseignement secondaire) qui rapprochent primaire et secondaire. Quatre années succèdent à l'école primaire. Après la 3ème, l'élève du CES a le choix entre un cycle long ou un cycle court : d'un côté les lycées classiques, modernes et techniques, qui aboutissent à l'obtention de trois diplômes, le bac de l'enseignement secondaire, le bac de technicien et le brevet de technicien ; de l'autre, le CET, avec ses sections industrielles, commerciales et administratives ouvrant sur trois diplômes, le BEP (brevet d'enseignement professionnel) après une formation qualifiée de deux ans, le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) après trois années d'un niveau moins élevé que le précédent et le CEP (certificat d'éducation professionnelle) après une formation d'un an. Mais il faut remarquer que tous les lycées et collèges ne perdent pas leur premier cycle afin qu'il soit transformé en CES et que tous les CEG ne se transforment pas en CES.

[5] PROST (Antoine), *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968, coll. U, p. 414.

Du côté du contenu de l'enseignement, les mathématiques ont supplanté les humanités. Les baccalauréats d'enseignement général ne s'opposent plus en fonction du latin et des langues mais en fonction du programme de mathématique : le bac A littéraire est destiné aux « non matheux », le bac D, qui reprend l'ancienne série des sciences expérimentales, et le bac B, nouveau baccalauréat économique et social, sont destinés aux élèves moyens en maths, et le bac C, qui reprend l'ancienne mathématiques élémentaires, attire l'élite scientifique. Les maths sont devenus le nouvel instrument de sélection : les meilleurs élèves vont en C, quelles que puissent être leurs prétentions ultérieures.

La loi Haby du 11 juillet 1975 parachève la restructuration du système scolaire : les CES et CEG sont unifiés et portent le nom de « collège ». Cet établissement est exclusivement consacré au premier cycle du secondaire. Après la 3ème, tous les établissement s'appellent « lycées » et sont centrés essentiellement sur la préparation aux baccalauréats. Les LEP (lycées d'enseignement professionnel) remplacent les CET.

L'architecture scolaire est, enfin, distinctement et explicitement, une superposition de trois degrés horizontaux. Alors qu'avant la Cinquième République, le terme « collège » désignait un établissement secondaire complet, du primaire à la Terminale, et qu'ont existé, entre 1959 et 1975, des CEG., CES et CET, le collège est depuis 1976 un établissement entièrement consacré au premier cycle du secondaire. Quant aux lycées, ils sont devenus des établissements centrés sur la préparation des baccalauréats et ont perdu toutes leurs classes primaires et celles du premier cycle du secondaire.

Historique du collège-lycée Claude-Bernard (1885-1978)

En 1885, le conseil municipal de Villefranche-sur-Saône décide la création d'un « collège communal d'enseignement secondaire, classique et professionnel ». L'établissement est institué par un décret de Jules Grévy, le 9 août 1886.

Le collège est alors installé rue Jean-Michel Savigny dans les anciens bâtiments de l'Ecole normale transférée à Lyon. Les cours vont des classes élémentaires aux classes terminales.

Une école d'agriculture d'hiver annexée au collège ouvre ses portes le 3 novembre 1913 et change de régime en 1922 (arrêté du 15 décembre 1922) Elle est installée dans les locaux du collège et le principal en est le directeur administratif. La durée des études est de deux années, à raison de quatre mois maximum, période pendant laquelle les enfants ne sont pas occupés aux divers travaux agricoles ; la session s'ouvre en novembre et se termine en mars.

Une section technique est créée le 4 mai 1943, et ouverte à la rentrée d'octobre 1943. Le collège ne devient pas un collège technique, la section technique y est seulement annexée. La classe de base est la 4ème industrielle. L'apprentissage pratique est dispensé au centre d'apprentissage de la ville.

Après une première transformation du collège en lycée, le décret ministériel du 14 décembre 1963 transforme le lycée nationalisé mixte en lycée d'Etat. Ce changement de statut de l'établissement, ainsi que l'augmentation continuelle des effectifs, imposent un changement de bâtiments.

Le déménagement se fait progressivement. Les nouveaux bâtiments sont construits rue Philippe Héron, sur une partie rachetée du domaine de Mongré. Les travaux s'étalent de 1961 à 1964. A la rentrée 1962, l'externat neuf du lycée Claude-Bernard est ouvert, tandis que l'internat est toujours situé rue Savigny, où les locaux d'externat sont désormais occupés par les élèves du CEG de Villefranche. Le transfert de l'internat rue Philippe Héron est réalisé à la rentrée 1965.

La section technique est supprimée à la rentrée 1968 lors de l'ouverture de la cité technique, avenue du Beaujolais.

Jusqu'à 1978, le lycée regroupe tous les élèves de la 6ème à la terminale. Après cette date, suite à la loi Haby de 1975, collèges et lycées sont administrativement séparés : les bâtiments sont alors séparés entre le collège Claude-Bernard et le lycée Claude-Bernard.

Classement

Mode d'entrée dans les Archives départementales du Rhône

Les fonds conservés dans les établissements Claude-Bernard et la Martinière sont entrés aux archives départementales du Rhône par versement, en 1998 pour le collège-lycée de Villefranche-sur-Saône, en 1970 pour la Martinière des garçons et en 1971 pour La Martinière des filles.

Tris et éliminations

Pour les archives du collège-lycée Claude-Bernard, nous avons éliminé les formulaires vierges et quelques pièces isolées n'ayant pas d'intérêt historique. Les éliminations ont été plus conséquentes pour les établissements de la Martinière puisque, en plus de l'élimination d'une grande quantité de pièces isolées, nous avons procédé à l'échantillonnage de factures et de registres de fournitures (voir 523 W 35-36 et 523 W 43-50).

Classement

Le classement reflète le fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire. Nous nous contenterons de signaler ici les originalités des plans de classement[6].

Mettons tout de suite de côté le plan de classement du fonds de Joseph Dupin, inspecteur général de l'enseignement technique. Ce plan présente les différents dossiers thématiques constitués par l'inspecteur, la partie la plus importante en volume et la plus intéressante étant constituée par les dossiers des établissements techniques.

Les plans de classement du collège-lycée Claude-Bernard et des établissements techniques de la Martinière répartissent les dossiers dans deux grandes parties : l'administration et la vie scolaire. Outre cette division principale, le plan du collège-lycée de Villefranche-sur-Saône (1 T) comporte à la fin deux sous-parties consacrées aux écoles annexées à l'établissement : l'école primaire supérieure et l'école d'agriculture d'hiver. On a donc rangé ici tous les dossiers spécifiques à ces deux écoles. En ce qui concerne le versement 3546 W du collège de Villefranche, une dernière partie comprend les documents concernant les classes primaires de l'établissement et la section technique qui y est annexée.

La dernière partie du plan de classement de la Martinière des filles (1 T) est, quant à elle, consacrée à la gestion de l'école pendant la seconde guerre mondiale. On y trouve quelques documents sur le fonctionnement particulier de l'école pendant cette période et de la documentation un peu plus abondante sur la défense passive de l'établissement et son plan de mobilisation.

Pour le collège-lycée de Villefranche-sur-Saône (1 T et 3546 W) et pour la Martinière des filles (1 T), il est intéressant de se référer à la sous-partie « situation de l'établissement » qui regroupe les rapports périodiques et annuels ainsi que des tableaux statistiques et des états sur la situation du personnel et l'organisation des services. Cette sous-partie est donc très utile pour avoir une vue d'ensemble du fonctionnement des établissements.

Signalons enfin certains articles dont l'intérêt ou l'originalité peut être signalé :

[6] Pour avoir une vision plus complète, on se reportera aux sommaires figurant p. 17, 26, 42, 57 et 84.

- pour la Martinière des garçons (1 T) : dans la sous-partie « organisation générale de la vie scolaire » se trouve une série de registres présentant les ordres du jour du principal qui sont des informations et consignes internes pour l'école. Dans la sous-partie « animations culturelles », un dossier présente la participation de la Martinière à la réalisation d'un film sur Lyon ;

- pour le collège-lycée Claude-Bernard de Villefranche-sur-Saône (3546 W), la sous-partie « bâtiments et locaux » contient les dossiers sur la construction des nouveaux bâtiments du lycée, rue Philippe Héron.

Bibliographie

ALBERTINI (Pierre), *L'Ecole en France, XIX°-XX° siècle. De la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, coll. carré Histoire, 1992, 192 p.

CHARMASSON (Thérèse), *L'histoire de l'enseignement - XIX°-XX° siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, INRP, Service d'histoire de l'éducation, 1986, 230 p.

LELIEVRE (Claude), *Histoire des institutions scolaires (1789-1989)*, Paris, Nathan, 1991, 238 p.

LELIEVRE (Claude), NIQUE (Christian), *Bâtisseurs d'école : histoire biographique de l'enseignement en France*, Paris, Nathan, coll. Les repères pédagogiques, 1994, 496 p.

LEON (Antoine), *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 393, 1977, 128 p.

PELPEL (Patrice), TROGER (Vincent), *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, Hachette éducation, coll. Pédagogie pour demain. Références, 1993, 319 p.

PROST (Antoine) , *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, coll. U, 1968, 524 p.

SAUSSAC (Roland), « L'enseignement public à Lyon de 1869 à 1914 », *Cahiers du Rhône 89*, n. 7, p. 68-76.

Sources complémentaires

Archives départementales du Rhône

Sous-série 7 MP :

53 : directions des services agricoles : rapports de professeurs d'agriculture à Villefranche-sur-Saône (1919-1928).

67 : écoles d'agriculture (1852-1923) dont école d'agriculture d'hiver de Villefranche-sur-Saône, bourses départementales (1921-1923).

73 : école d'agriculture de Villefranche-sur-Saône : budget, personnel, locaux, matériel (1920-1939).

Sous-série 9 M :

164-167 : école de la Martinière :

164 : création (an X-1833).

165-166 : fonctionnement et personnel (1826-1895).

167 : cours (1838-1884).

Sous-série 1 T :

201 : collèges et lycées, organisation et marche des établissements (1889-1833) dont Villefranche-sur-Saône (1810-1833).

Sous-série Z :

56/45 : constructions scolaires, collège Claude-Bernard de Villefranche-sur Saône, parloirs et préaux (1904).

219 : école d'agriculture d'hiver de Villefranche-sur-Saône, création, travaux, ouverture, régime, programme, nomination du personnel (1912-1925).

Archives municipales de Lyon

83 WP, 93 WP, 94 WP, 206 WP : instruction publique : dossiers sur les établissements scolaires et sur leur personnel.

176 WP : contient un article sur la Martinière.

Ecole de la Martinière à Lyon

Des archives sont encore conservées sur place, notamment le fichier des élèves complet de 1826 à 1965.

Fondation Martin à Lyon

Palmarès et registres des délibérations de la commission administrative de l'école de la Martinière.

Société des anciens élèves de la Martinière

Bulletins de la société avec le recensement des membres.

Archives municipales de Villefranche-sur-Saône

A compléter ultérieurement.

Archives nationales

Sous-série F^{17} : instruction publique :

6706-9108 : enseignement secondaire (début XIX°s.-mi XX°s.).
13926-14234 : enseignement du second degré (fin XIX°s.-mi XX°s.).
14348-14459 : enseignement technique (fin XIX°s.-début XX°s.).
26643 : dossier de Joseph Dupin, inspecteur général de l'enseignement technique

REPERTOIRES
1 T

L'astérisque (*) suivant un numéro d'article
indique qu'il s'agit d'un registre

SOMMAIRE

Présentation de l'établissement.....1 T 2001

Administration.....1 T 2002-2020

Réglementation.....1 T 2002-2006

Délibérations.....1 T 2007-2008

Finances de l'établissement.....1 T 2009-2013

Bâtiments, mobilier et matériel.....1 T 2014

Personnel.....1 T 2015-2020

Vie scolaire

Situation de l'établissement.....1 T 2021-2022

Elèves.....1 T 2023-2041

Gestion des élèves.....1 T 2023-2031
Evaluation des élèves.....1 T 2032-2033
Photographies des élèves.....1 T 2034-2041

Organisation de l'enseignement.....1 T 2042

Ecoles annexées

Ecole primaire supérieure.....1 T 2043-2050

Ecole d'agriculture d'hiver.....1 T 2051-2056

Présentation de l'établissement

1 T 2001 Traité constitutif de l'établissement[7]. - Modification apportées aux crédits inscrits au traité constitutif : circulaires ministérielles, correspondance avec la mairie et l'académie, extrait du registre des délibérations du conseil municipal. 1936-1945

Administration

Réglementation et correspondance

1 T 2002-2006 Instructions et correspondance : notes académiques, circulaires ministérielles et académiques, correspondance passive et active. 1892-1939

2002 1892-1900.

2003 1901-1909.

2004 1910-1929.[8]

2005 1930-1937.

2006 1938-1939.

Délibérations

1 T 2007-2008 Bureau d'administration 1887-1957

2007 Composition : circulaires, arrêtés rectoraux, correspondance avec la mairie. Préparation des séances et fixation des dates de réunion et de l'ordre du jour : correspondance avec le recteur, la mairie et les membres, rapports du principal. Décisions du bureau : procès-verbaux de réunion. (1930-1957)

2008 Registres des délibérations[9] (1887-1912, 1926-1952).

[7] Voir aussi 1T 2008.
[8] Manquent les années 1917 et 1918.
[9] Contient, après la séance du 4 octobre 1892, le traité constitutif du collège communal, passé entre le ministre de l'Instruction publique et le maire de Villefranche pour la période allant du 1er janvier 1891 au 31 décembre 1900.

Finances de l'établissement

1 T 2009 Budgets des recettes et dépenses, chapitres additionnels aux budgets et états annexés. 1887-1919

1 T 2010 Comptes administratifs des recettes et dépenses. 1886-1899

1 T 2011 Situation financière de l'établissement : tableaux récapitulatifs de la situation financière d'ensemble du collège (1926-1930), états des recettes (1940-1941), états des droits constatés au titre de la rétribution collégiale (1926-1942). 1926-1942

1 T 2012 Gestion financière de l'externat : factures, cahier de comptes, états des sommes dues par la ville au titre de gages du personnel, correspondance avec le maire. [10] 1933-1940

1 T 2013 Livre des comptes et mandats délivrés pour frais de fonctionnement. 1915-1917

Bâtiments, mobilier et matériel

1 T 2014* Catalogue de la bibliothèque.[11] 1937-1940

Personnel

1 T 2015 Registres des installations. 1892-1956

1 T 2016 Gestion générale du service et de la carrière du personnel : tableaux, circulaires, notes, correspondance, notices individuelles. 1922-1943, 1947

1 T 2017 Evaluation du personnel : notices individuelles d'inspection générale. 1893-1908

[10] Contient une lettre d'un élève de première à un ancien camarade de classe.
[11] Contient un addendum (acquisitions nouvelles depuis juillet 1937).

1 T 2018-2019 Traitements, pensions et rentes. 1886-1945

2018 Etats des sommes à payer aux fonctionnaires, professeurs, maîtres et employés du collège, soumis et non soumis à la retenue, sur les fonds communaux et sur les fonds de l'Etat. (1886-1912)

2019 Instructions et correspondance : circulaires et notes ministérielles, correspondance avec l'inspecteur d'académie sur la situation du personnel de l'établissement. (1938-1945)

1 T 2020 Surveillants d'internat. - Demandes de postes: formulaires et correspondance passive. Projet de contrat à passer avec les surveillants d'internat. 1934-1937

Vie scolaire

Situation de l'enseignement

1 T 2021 Rapports annuels et tableaux annexés de la population scolaire et des résultats aux examens (1925-1936), rapports mensuels (1930-1934), rapports périodiques[12] (1935-1940). 1925-1940

1 T 2022 Tableaux de situation au 5 novembre de chaque année[13]. 1925-1939

Elèves

Gestion des élèves

1 T 2023-2024 Entrées et sorties (par classe)[14]. 1910-1946

2023* 1910-1930.

2024* 1930-1946.

[12] Concerne également l'EPS de 1938 à 1940.
[13] Présentent la répartition des élèves par classe, par langue étudiée, par statut ; la situation des maîtres d'internat et du personnel enseignant de l'établissement.
[14] En années scolaires. 1 T 2023 se termine par l'année 1929-1930 ; 1 T 2024 commence par l'année 1930-1931.

1 T 2025 Etat général des élèves boursiers et internes : états de la situation morale.[15] 1892-1907

1 T 2026 Admission en 6ème. - Instructions générales : circulaires ministérielles et académiques, notes académiques. Résultats de l'examen : procès-verbaux de la commission d'admission. 1925, 1932-1942

1 T 2027 Assurance scolaire et accidents. - Contrats d'assurance (1924, 1929, 1937), correspondance. Accidents : formulaires de déclaration, rapports de témoins. Listes d'élèves ayant contracté une assurance. 1924, 1929-1937

1 T 2028 Conseil de discipline : registre des procès-verbaux. 1933-1948

1 T 2029-2031 Bourses. 1923-1943

2029 Bourses nationales[16]. - Gestion générale et instructions sur les bourses et le travail des élèves boursiers : circulaires, notes, correspondance, tableaux. (1923-1943)

2030 Bourses départementales. - Attribution par la commission départementale de la préfecture : listes de boursiers, notes préfectorales. (1931-1937)

2031 Bourses communales. - Attribution : correspondance avec la mairie, listes des boursiers. (1926-1937)

Evaluation des élèves

1 T 2032 Examens. - Baccalauréat, inscriptions : circulaires, bordereaux manuscrits d'envoi des demandes, formulaires d'inscription ; résultats : notes manuscrites. Certificat d'études, candidats reçus : notes manuscrites (1937). Concours général, ordre et date des compositions : arrêté (1931). 1931-1937

1 T 2033 Palmarès : brochures présentant la liste des prix et accessits (par année, par classe et par matière). 1918-1940

[15] Rend compte de la religion, des moeurs, de la conduite et du rang des élèves dans la classe.
[16] Contient quelques informations sur l'EPS.

Photographies des élèves

1 T 2034-2041 Photographies de classes. 1897-1921

2034-2040 Planches. (1897-1921)

2034 1897-1898.

2035 1898-1899.

2036 1900-1901.

2037 1901-1902.

2038 1905-1906.

2039 1905-1906. [17]

2040 1920-1921.

2041 Album. (1920-1921)

Organisation de l'enseignement

1 T 2042 Conseil des professeurs : registre des procès-verbaux. 1892-1903

Ecoles annexées

Ecole primaire supérieure

1 T 2043 Organisation générale et programmes des cours complémentaires des écoles primaires supérieures et des écoles normales primaires : rapport du président de la République (14 août 1920), décret présidentiel (18 août 1920), arrêté ministériel (18 août 1920). 1920

1 T 2044 Administration générale : correspondance passive avec l'inspecteur d'académie. 1913, 1926-1928

[17] Nous avons sous les cotes 1 T 2038 et 1 T 2039 deux planches de photographies différentes.

1 T 2045 Comptabilité : états des sommes dues par la ville de Villefranche à titre de gages du personnel (par mois), factures. 1937-1939

1 T 2046-2047 Situation de l'école et du personnel enseignant. 1911-1939

2046 Tableaux de situation annuelle[18] (1911-1923, 1939), rapports mensuels (1930-1934), rapports périodiques (1935-1937), états du personnel, tableaux d'effectifs (1927-1936).

2047 Tableaux de situation annuelle (1924, 1926-1938), notices individuelles. Section professionnelle de l'EPS, organisation et allocation d'une subvention départementale : circulaires, notes. (1924-1938)

1 T 2048 Demandes d'inscription à l'examen d'entrée en première année : lettres de parents, certificats de scolarité, certificats de vaccination, bulletins de naissance. 1937

1 T 2049 Comité de patronage. - Renouvellement des membres, réunion et évaluation de la situation de l'école : correspondance avec la mairie, procès-verbaux de séance, rapports du principal[19]. 1922-1942

1 T 2050 Amicale des anciens élèves de l'école : acte de fondation, statuts. 1933-1936

Ecole d'agriculture d'hiver

1 T 2051 Création et statut de l'école : décret sur les écoles d'agriculture d'hiver ou saisonnières fixes ou ambulantes (1920), arrêtés ministériels d'institution de l'école et de désignation du personnel dirigeant, enseignant et des membres du comité de surveillance et de perfectionnement (1922), devis des travaux d'aménagement de deux salles de classe (1921).[20] 1920-1922

[18] Voir aussi 1T 2049.

[19] Dont les rapports annuels sur la situation de l'établissement.

[20] L'école d'agriculture d'hiver de Villefranche-sur-Saône a ouvert le 3 novembre 1913. Elle est installée dans les locaux du collège Claude-Bernard. Un changement de régime a eu lieu en 1922. Le comité de surveillance et de perfectionnement est chargé du contrôle de toutes les questions se rattachant au fonctionnement et aux programmes d'enseignement. Il est composé du sous-préfet de Villefranche, de cinq conseillers généraux, du maire de Villlefranche et de notabilités agricoles.

1 T 2052 Finances. - Comptabilité et subventions : états des dépenses de fonctionnement, état des sommes dues, projet de budget, pièces comptables.
1929-1930, 1934-1940, 1944-1945

1 T 2053-2054 Finances et organisation scolaire. 1923-1939

2053 Pièces comptables, tarif des pensions, extraits des procès-verbaux des délibérations du conseil général, programmes des cours, emplois du temps, états des propositions de bourses, extraits des procès-verbaux de séance de la commission départementale d'attribution des bourses, procès-verbaux de séance du comité de surveillance et de perfectionnement. (1923-1932)

2054 Pièces comptables, programme des cours, emplois du temps, convocations et procès-verbaux de séance du comité de surveillance et de perfectionnement, relevés de notes, circulaire et arrêté sur l'organisation du concours général. (1933-1939)

1 T 2055 Organisation scolaire : programmes des cours, emplois du temps, procès-verbaux de séance du comité de surveillance et de perfectionnement, brochure *Résumés des leçons de législation rurale faites à l'école d'agriculture d'hiver de Villefranche-sur-Saône par M. Raymond Billiard* (1924), états récapitulatifs des élèves de deuxième année et des familles à visiter, relevé de notes aux examens d'entrée en première année, arrêtés de désignation d'un « chargé d'enseignement », autorisations parentales de participation à un championnat de ski.[21] 1919, 1924-1952

1 T 2056 Elèves. - Demandes d'admission et demandes d'attribution de bourses : formulaires, certificats de vaccination, certificats de scolarité, bulletins de naissance, listes des effectifs de rentrée, correspondance, extrait du registre des délibérations municipales (1921), extraits des procès-verbaux de la commission départementale d'attribution des bourses.[22]
1921, 1933-1938, 1945-1946

[21] Le document daté de 1919 est une brochure présentant le programme de l'école. Cet article contient également deux autres programmes de l'écoles datés de 1942 et 1952, ainsi qu'un emploi du temps de 1943.
[22] Contient aussi le rapport d'un enseignant insulté (1947). Les documents de 1945-1946 sont relatifs aux attributions de bourses.